

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Retiré

N° CD240

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Warsmann

-----

### ARTICLE 14

Après l'alinéa 7, insérer les deux alinéas suivants :

« I *bis*. – Après le deuxième alinéa de l'article L. 332-3 du code de l'environnement, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« « Par dérogation à l'alinéa précédent, l'effarouchement et le prélèvement des loups aux fins exclusives de la défense des troupeaux domestiques répondant aux conditions d'une dérogation prévue au I *bis* de l'article L. 411-1 ne peuvent faire l'objet d'une interdiction réglementaire. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il a été présenté sous l'amendement modifiant l'article L. 331-11